

**Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST**  
**2 Place de la Mairie**  
**53300 SAINT-LOUP-DU-GAST**

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 Avril 2018 à 20 h 00**

Présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, FRÉARD, GERVAIS, GUILLOUX, CHATELLIER, MMES BETTON, MAIGNAN.

Absent: / .

Secrétaire: M. FRÉARD

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

#### **Commune:**

-> section de fonctionnement: 293.561,55 €

-> section d'Investissement: 177.001,26 €

#### **Contributions directes:**

Le conseil décide de voter comme suit les taux d'imposition 2018 des taxes directes, taux inchangés par rapport à 2017 :

- taxe d'habitation : 17.47%

- foncier bâti : 24.65%

- foncier non bâti : 44.91%

Produit attendu : 114.516 euros.

Allocations compensatrices versées par l'Etat : 7123 €

### **ORGANISATION TOUR DU BOCAGE ET DE L'ERNÉE**

Les préparatifs continuent pour l'organisation de la deuxième étape du Tour du Bocage et de l'Ernée 53 qui aura lieu le dimanche matin 20 mai 2018 (contre la montre par équipe de 20 km). A 14 h 30, sera donné également dans notre commune le départ de la 3<sup>ème</sup> étape, arrivée prévue à Saint-Berthevin-la-Tannière.

Les quatre routes desservant St Loup du Gast font partie du circuit de la course contre la montre du matin entre 9 h et 10 h 30. La circulation y sera interdite dans le sens inverse de la course. Le bourg sera en partie bloqué par toute la logistique de 8 h 30 à 15 h 00, il y sera difficile d'y circuler et d'y stationner. Des arrêtés municipaux ont été pris pour assurer la sécurité.

La commune est toujours à la recherche de bénévoles pour aider à l'organisation de cette compétition cycliste nationale réservée aux juniors. Bien vouloir se faire connaître en mairie au plus tôt.

### **CHANTIERS ARGENT DE POCHE 2018**

Le conseil décide de mettre en place comme l'année dernière à St-Loup-du-Gast plusieurs chantiers « argent de poche » aux différentes vacances scolaires. Le dispositif « argent de poche » est réservé aux jeunes âgés de 16 (révolus) à 18 ans résidant sur le territoire de la CCBM.

Renseignements et inscriptions auprès de la Maison des Initiatives Jeunesses à Gorron.

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 07 Avril 2018  
**Le Maire,**  
**Marcel BARBÉ**